

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. HELIE - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Petite enfance - Acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers Sud de Dijon - Lancement de la consultation - Signature du marché

Madame Bernard, au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'actuel marché passé entre la Ville et l'association « crèche des princes de Condé », pour l'acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants, arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Il convient d'engager une nouvelle consultation dans le cadre de la procédure prévue à l'article 30 du code des marchés publics.

Le marché à conclure, pour une durée de cinq ans, porterait sur l'acquisition, auprès d'une structure privée située dans les quartiers Sud de la ville de Dijon, de prestations d'accueil des jeunes enfants soit un forfait de 59 850 heures correspondant à vingt et une places de crèche collective pour 228 jours d'ouverture annuelle et 12,50 h d'amplitude journalière.

Le montant brut annuel de cette prestation est estimé entre 344 736 € et 352 516 €, soit un prix horaire brut compris entre 5,76 € et 5,89 €.

La prestation de service du Département et celle de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, directement perçues par le prestataire, seraient déduites de ce prix horaire brut pour donner un prix horaire net à payer par la Ville.

Une régularisation du montant réel de ces deux prestations serait effectuée à la fin de chaque exercice.

La participation des familles serait directement perçue par la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'acquisition, par la Ville, de prestations d'accueil des jeunes enfants dans une structure privée, correspondant à vingt et une places de crèche collective, dans les quartiers Sud de Dijon ;
- 2 - m'autoriser à lancer une consultation sur la base de l'article 30 du code des marchés publics ;
- 3 - m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 4 - dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget des exercices 2009 et suivants.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2008

